

# RESPONSABILITÉ, STATUTS SOCIAL ET FISCAL : QUELLE FORME JURIDIQUE CHOISIR ?

Anne MAROILLER, Laura GREPIN,  
Laurine GALLISSOT, Marc CHOBAUX

*25 MAI 2018*

**CAPEB AUBE**

### Définitions

Seul ou associé ?

Mon conjoint dans l'entreprise ?

Un ou plusieurs patrimoines ?

Montant des frais de création ?

Formalités à effectuer ?

Mode de rémunération ?

Travailleur non salarié ou assimilé-salarié ?

Imposition sur le revenu et/ou sur les sociétés ?

Les aides à la création ?

Assurance « chômage » ?

**Conjoint** : personne unie à une autre par le mariage ou le PACS.

**Travailleur Non Salaré (TNS)** : statut social qui impose de cotiser à certains organismes sociaux et permet en contrepartie de bénéficier d'une protection sociale spécifique (*assurance maladie, retraite*).

**Assimilé-salaré** : statut social permettant à certains dirigeants de s'affilier au régime général de la Sécurité sociale, avec les mêmes droits que les salariés, à l'exception de l'assurance chômage.

**Gérant** : Personne physique chargée de gérer une société, moyennant une rémunération et/ou participation aux bénéfices.

## Définitions 2/2

**Statuts** : ensemble de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires qui définissent les règles impersonnelles et les objectifs applicables à une situation juridique déterminée.

**Apports** : en numéraire (versement d'espèces), en nature (bien meuble ou immeuble) ou en industrie (prestation de travail).

**Patrimoine** : ensemble des biens appartenant à une personne physique ou morale.

**Impôts** : impôt sur le revenu, sur les sociétés, TVA, CET (Contribution Economique et Territoriale), CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises).

**Capital** : montant total des apports, répartis entre les associés sous forme de parts sociales.

## Seul ou associé ?

### **SEUL**

#### ❖ **Entreprise individuelle**

#### ❖ **Micro-entreprise**

#### ❖ **EIRL**

(Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée)

#### ❖ **EURL**

(Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)

#### ❖ **SASU**

(Société par Action Simplifiée Unipersonnelle)

### **ASSOCIE**

#### ❖ **SARL**

(Société A Responsabilité Limitée)

#### ❖ **SAS**

(Société par Action Simplifiée)

## Mon conjoint dans l'entreprise ?

	Formes juridiques	Conditions	Fonctions	Responsabilité
<b>Conjoint collaborateur</b>	EURL - 20 salariés SARL - 20 salariés EURL, EI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer dans l'entreprise</li> <li>- Ne pas de toucher de rémunération</li> <li>- Avoir une mention au RCS ou RM</li> </ul>	Actes de gestion courante	Sa responsabilité ne peut pas être engagée
<b>Conjoint salarié</b>	EI, EURL, EURL, MICRO SARL, SAS, SASU	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer dans l'entreprise à titre habituel et professionnel</li> <li>- Avoir un contrat de travail</li> <li>- Toucher un salaire</li> </ul>	Fonctions déterminées dans son contrat	
<b>Conjoint associé</b>	SARL, SAS, SASU EURL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer dans l'entreprise</li> <li>- Détenir des parts sociales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit de vote lors des AG</li> <li>- Pouvoir de gestion (qualité de dirigeant)</li> </ul>	Sa responsabilité est limitée à son apport

# Formes de responsabilité 1 / 2

## Limitée ou illimitée ?

### Responsabilité limitée aux apports :

↳ *EURL, EURL, SARL, SAS, SASU*

### Protection du patrimoine privé :



→ Impossibilité pour le dirigeant de puiser dans le patrimoine de l'entreprise pour ses besoins personnels ;

→ La société ne peut pas se porter caution pour le chef d'entreprise.

### Responsabilité illimitée :

↳ *Entreprises individuelles (classique ou micro)*

### Confusion des patrimoines :



Contribution aux pertes : le créancier poursuit l'entreprise pour le paiement de la dette puis en cas d'échec, peut se retourner contre le dirigeant.

# Quelle forme de responsabilité choisir ? 1 / 2

## Séparation du patrimoine

Responsabilité illimitée = Absence de séparation  
entre patrimoines, privé et  
professionnel

### Conséquences ?

En cas de difficultés, les créanciers peuvent saisir les biens personnels du dirigeant.

### Solutions ?

1. **Résidence principale** : insaisissabilité de droit (loi « MACRON » de 2015) ;
2. **Autres biens immobiliers** : déclaration d'insaisissabilité ;
3. **Biens mobiliers** : choix d'un régime matrimonial en faveur d'un régime de séparation des biens (patrimoines distincts entre les époux).



Qui ?	SPI	Immatriculation	Frais de publication
EI	200 €	226 €	NC
EIRL		226 € + 50 €	
MICRO		96 €	
SASU		242 € + 50 €	200 €
EURL		242 € + 50 €	
SAS		242 € + 50 €	
SARL		242 € + 50 €	

## Frais annexes :

- Rédaction des statuts
- Dépôt de marque/brevet

## Pour une société :

- 1) Déposer les fonds constituant les apports en numéraire
- 2) Rédiger, signer et enregistrer les statuts
- 3) Remplir le formulaire M0
- 4) Publier l'avis de constitution dans un Journal d'Annonces Légales (JAL)
- 5) Effectuer les formalités de création de la société au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) et au Greffe du Tribunal de Commerce


## Pour une entreprise individuelle ou micro-entreprise :

- 1) Remplir le formulaire P0 ou P0CMB au CFE
- 2) Rédiger la déclaration d'insaisissabilité devant un notaire :
  - Publicité au bureau des hypothèques
  - Publicité au JAL

Finalisation de la création : dès l'attribution du code NAFA et du numéro SIREN/SIRET



## Exemple d'un formulaire :

**P0<sub>CMB</sub>**  **N° 11676\*05**

**DÉCLARATION DE CRÉATION D'UNE ENTREPRISE** RÉSERVÉ AU CFE M G U I D B E F K T

**PERSONNE PHYSIQUE**

1 Avez-vous déjà exercé une activité non salariée  oui  non Si oui, rappelez votre numéro unique d'identification \_\_\_\_\_

POUR FACILITER VOTRE DÉCLARATION, REPORTEZ-VOUS À LA NOTICE  
Remplir dans tous les cas les cadres N° 1, 2, 8, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20. Selon votre situation les cadres N° 3, 4, 5, 5bis, 6, 7, 9, 11, 14, 16bis, 18  
Pour une exploitation en commun ne pas remplir les cadres 13 et 17. Ces informations sont à déclarer sur le formulaire F de déclaration d'exploitation commun

**DÉCLARATION RELATIVE À LA PERSONNE**

2 **NOM DE NAISSANCE**  
Nom d'usage \_\_\_\_\_  
Prénoms \_\_\_\_\_ Pseudonyme \_\_\_\_\_  
Nationalité \_\_\_\_\_ Sexe  M  F  
Né(e) le \_\_\_\_\_ Dépt. \_\_\_\_\_ Commune / Pays \_\_\_\_\_  
 Le mineur émancipé est autorisé à être commerçant par décision judiciaire  
Domicile : rés., bdt., n°, voie, lieu-dit \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune / Pays \_\_\_\_\_  
Forain  Commune de rattachement administratif : Code postal \_\_\_\_\_  
Nom de la Commune \_\_\_\_\_

3 **AIDE AUX CHÔMEURS CRÉATEURS OU REPRENEURS D'UNE ENTREPRISE (ACCRE)**  
 Une demande d'ACCRE est déposée avec cette déclaration, dans ce cas, vous devez remplir l'imprimé spécifique

4 **CHOIX D'UN STATUT POUR LE CONJOINT MARIÉ OU LE PARTENAIRE LIÉ PAR UN PACS TRAVAILLANT RÉGULIÈREMENT DANS L'ENTREPRISE**  
 Conjoint ou pacsé collaborateur (remplir cadre 14)  Conjoint ou pacsé salarié

5 **DÉCLARATION D'INSAISSABILITÉ DE BIEN(S) FONCIER(S)**  
 Déclaration publiée aux hypothèques ou livre foncier de \_\_\_\_\_

6 **ENTREPRENEUR INDIVIDUEL À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EIRL)**  
 Déclaration initiale d'affectation de patrimoine ou reprise d'un patrimoine affecté : Vous devez remplir l'intercalaire PEIRL CMB

7 **CONTRAT D'APPUI** Date de fin de contrat \_\_\_\_\_  
Remplir l'intercalaire P0' cadre 5

8 **AUTRE(S) ÉTABLISSEMENT(S) SITUÉ(S) DANS UN ÉTAT DE L'UNION EUROPÉENNE**  
Indiquer cet ou ces établissement(s) sur l'intercalaire P0'

**DÉCLARATION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT ET À L'ACTIVITÉ**

8 **ADRESSE DE L'ENTREPRISE**  Établissement où vous exercez votre activité  Votre domicile personnel  Ambulant ressortissant de l'UE préciser code postal et commune du marché principal \_\_\_\_\_  
Remplir cadre 9 passer au cadre 10

9 **ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT** rés., bdt., app., étage, N°, voie, Lieu-dit \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
OMICLITAIRE : N° unique d'identification \_\_\_\_\_  
Nom du domiciliaire \_\_\_\_\_

10 **DATE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ** \_\_\_\_\_  
Activité :  Permanente  Saisonnière /  Non sédentaire (Ambulant ou Forain)  
Activités exercées : \_\_\_\_\_  
Parmi ces activités, indiquer la plus importante : \_\_\_\_\_  
Pour celle-ci, préciser en ne cochant qu'une seule case  
Sa nature :  
 Commerce de détail  Transport  Services  Import export  
 Commerce de gros ou intermédiaire du commerce  Fabrication, production  
 Montage, installation  Réparation  Bât. travaux publics  
 Extraction  Autre \_\_\_\_\_  
Son lieu d'exercice :  
 Magasin (surface : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>)  Bureau, cabinet  Sur marché  
 En clientèle  Usine  Atelier  Dépôt, entrepôt  
 Sur chantier  Mine, carrière  Autre \_\_\_\_\_

12 **ORIGINE DU FONDS**  
 Création, passer directement au cadre 13  
 Achat, Partage, Licitacion  
 Location-gérance  Gérance-Mandat  
 Autre \_\_\_\_\_  
Précédent exploitant : N° unique d'identification \_\_\_\_\_  
Nom de naissance / Dénomination \_\_\_\_\_  
Nom d'usage \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_  
Location-Gérance ou Gérance-Mandat :  
Dates du contrat : Début \_\_\_\_\_ fin \_\_\_\_\_  
Renouvellement par tacite reconduction  oui  non  
Loueur du fonds ou Mandant du fonds :  
Nom de naissance / Dénomination \_\_\_\_\_  
Nom d'usage \_\_\_\_\_ Prénoms \_\_\_\_\_  
Domicile / Siège \_\_\_\_\_  
Code postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_  
Pour la gérance-mandat : N° unique d'identification du mandat \_\_\_\_\_  
Greffe \_\_\_\_\_  
Achat, Partage, Licitacion : Journal d'Annonces Légales (sauf pour fonds artisanal et achat dans le cadre d'un plan de cession) Date de parution \_\_\_\_\_  
Nom du journal : \_\_\_\_\_

13 **EFFECTIF SALARIÉ** :  non  oui, nombre : \_\_\_\_\_ dont : \_\_\_\_\_ apprentis \_\_\_\_\_ V/RP  
Vous embauchez un premier salarié  oui  non

11 **NOM COMMERCIAL / NOM PROFESSIONNEL**  
ENSEIGNE \_\_\_\_\_

Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant, auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

### La rémunération peut être :

○ fixée en fonction du résultat : pas de bulletin de paie  
Résultat = chiffre d'affaires - charges professionnelles

Pour qui ? EI, EURL, Micro-entreprise

○ fixée en Assemblée Générale ou dans les statuts : rémunération fixe mensuelle + possibilité de revenu complémentaire (dividendes)

Pour qui ? SASU, SAS, SARL, EURL

Quel choix ? Le salaire permet une sécurité financière et une bonne couverture sociale

Les dividendes permettent une fiscalité avantageuse

→ A voir avec un expert-comptable !

Qui ?	Travailleur non salarié (TNS)	Assimilé salarié
EI	X	
EIRL	X	
MICRO	X	
SASU		X
EURL (associé unique)	X	
SAS		X
SARL (gérant majoritaire)	X	
SARL (gérant minoritaire)		X

	Travailleur non salarié	Assimilé salarié
Affiliations obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maladie-maternité</li> <li>- Allocations familiales</li> <li>- Retraite de base-invalidité-décès</li> </ul>	
Assurance chômage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de couverture au régime Pôle Emploi</li> <li>- Possibilité d'adhérer à un régime facultatif (GSC)</li> </ul>	
Assiette des cotisations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération ou résultat</li> <li>- CSG et CRDS : 98,25% de la rémunération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salaire brut</li> <li>- CSG + CRDS : tout doit être réintégré</li> </ul>
Cotisations minimales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurance maladie-maternité</li> <li>- Assurance vieillesse</li> <li>- Retraite complémentaire</li> </ul> <p>&gt; Couverture</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de cotisations minimales à payer en l'absence de revenu</li> </ul> <p>&gt; Pas de couverture</p>
Coût total pour l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Charges sociales</u> : 46 % du montant de la rémunération nette ou du montant du bénéfice</li> <li>- <u>Pas de charges patronales</u></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Charges sociales salariales</u> : 22 % du montant de la rémunération brute</li> <li>- <u>Charges patronales</u> : 40 % du montant de la rémunération brute</li> </ul>

## Travailleur non salarié (TNS)

### Avantages

Pas de bulletin de  
paie

Liberté de travail

Cotisations

Faibles  
pendant  
2 ans

Pas de  
cotisations  
patronales  
et salariales

### Inconvénients

Délai  
d'affiliation long

Absence de  
couverture pour  
les accidents et  
maladies  
professionnelles

Cotisations : pas  
à Pôle Emploi

## Assimilé-salarié

### Avantages

Délai d'affiliation  
court

Couverture sociale  
plus étendue

### Inconvénients

Gestion de la  
paie

Cotisations

Plus  
élevées

Pas à Pôle  
Emploi

### Impôt sur le revenu (IRPP)

### Impôt sur les sociétés (IS)

Les résultats sont portés sur la déclaration des revenus du chef d'entreprise dans la catégorie des BIC\*.

Distinction entre les résultats de l'entreprise et la rémunération du chef d'entreprise.  
(2 déclarations)

\* Bénéfices Industriels et Commerciaux

- Entreprise individuelle (classique ou micro), EIRL.
- **Sur option** pour SARL de famille, EURL.

- SARL, SAS, SASU, SA.
- **Sur option** pour EURL, EIRL.



CA HT achats et  
ventes / PS\*

\* Prestation de  
services

### RÉGIME DU RÉEL NORMAL

- Bénéfice imposable = résultat de l'entreprise (produits - charges) ;
- Déclaration fiscale simplifiée ;
- TVA.

789 000  
/ 238 000

### RÉGIME DU RÉEL SIMPLIFIÉ (SSI)

- Bénéfice imposable = résultat de l'entreprise (produits - charges) ;
- Déclaration fiscale simplifiée ;
- TVA.

170 000  
/ 70 000

### RÉGIME DE LA MICRO-ENTREPRISE

- ✓ Abattement forfaitaire pour frais professionnels (71% ou 50% du CA) ;
- ✓ Option pour le versement fiscal libératoire (1% ou 1,7% du CA).
- × Conditions à respecter (plafonds TVA et CA) ;
- × Défavorable aux entreprises ayant de grosses dépenses.

## Régime fiscal 3/5 Impôt sur les sociétés

- ❖ Taux d'imposition fixe qui tend à diminuer jusqu'en 2022 ;

Assiette de calcul de l'IS	Taux de calcul de l'IS	
	2018	2022
Jusqu'à 38 120 €	15%	15%
De 38 120 € à 500 000 €	28%	25 %
Au-delà de 500 000 €	33,1/3 %	25 %

- ❖ **Base imposable** = CA - charges - cotisations sociales - rémunération du chef d'entreprise
- ❖ **Report des déficits.**
  - ↳ Possibilité de reporter le déficit pour le déduire soit des bénéfices suivants, soit du bénéfice de l'exercice antérieur (= créance d'impôt).  
A voir avec un expert-comptable.

## Régime fiscal 4/5 Obligations comptables

- Tenir un livre-journal  
+ un grand livre + livre  
d'inventaire;
- Etablir des comptes annuels ;
- Avoir un compte bancaire  
dédié à l'entreprise ;
- Etablir des devis + factures,

- Tenir un livre-recettes  
+ registre des achats ;
- Avoir un compte  
bancaire dédié à  
l'entreprise ;
- Etablir des devis +  
factures.

### OBLIGATION COMPTABLE

*Régime réel  
simplifié (SSI)*

+

*Autres entreprises*

### DISPENSE COMPTABLE

*Micro-entreprise*

### Qu'est-ce que c'est ?

Les télé-procédures permettent aux professionnels de déclarer et de payer les principaux impôts en ligne, en utilisant internet ou la transmission de fichiers.

### Qui est concerné ?

Cette dématérialisation est **obligatoire** pour toutes les entreprises.



### **2 démarches possibles**

- Par internet via l'EFI (Echange de Formulaires Informatisés) : déclaration des obligations fiscales sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)
- Par l'intermédiaire d'un comptable ou d'un prestataire via l'EDI (Echanges de Données Informatisées) : le mandaté transmet les données déclaratives et de paiement à l'administration fiscale.

## De quoi pouvez-vous bénéficier ?

ACCRE

Exonération  
partielle de  
charges

Aides de Pôle  
Emploi

ARCE + ARE :

- Versement  
d'un  
capital
- Maintien

ZRR

Exonération  
d'impôt  
pendant **5 ans**  
+ **3 ans**  
partiellement

AGEFIPH

Insertion  
professionnelle  
des handicapés

→ 0 aide régionale

## Qu'est-ce que la Garantie Sociale du Chef d'entreprise (GSC) ?

Assurance perte d'emplois des dirigeants d'entreprise

### Pour qui ?

- dirigeant mandataire social assimilé-salarié : SA, SAS, SARL
- dirigeant non salarié : SARL, autres formes juridiques d'entreprise (EI, Micro, EIRL)

### Pour quels risques ?

- révocation et non renouvellement de mandat
- évènements touchant l'entreprise sur décision judiciaire
- évènements touchant l'entreprise sur décision amiable sous contrainte économique

### Pour quels avantages ?

- affiliation immédiate possible
- révocation couverte
- accompagnement